



Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 23 SEP. 2026

ID : 033-213302078-20260922-DELIB202680-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026.80 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2026 – REVISION ET OUVERTURE DE CREDITS

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	15 SEPTEMBRE 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	22 SEPTEMBRE 2026
Conseillers présents	23	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	Mme Aïnoah GUIBERT Conseillère Municipale

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
GLIZE Caroline 1 ^{er} Adjointe	X			
VEYSSIERE André, Adjoint	X			
CARRERE Sophie, Adjointe		X		M Laurent de LAUNAY
MASSY Joel, Adjoint	X			
RICHEFORT Julie, Adjointe		X		M Olivier LAGENE BRE
MASSY Joel, Adjoint	X			
FLAHAUT Serge, Adjoint	X			
SARRAUTE Valérie, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CARO Chantal, CM	X			
SIMON Eric, CM	X			
CHEDEVILLE Maud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIBERT Aïnoah, CM	X			
FABERES Denis, CM		X		M André VEYSSIERE
BANYMANDHUB Sarah, CM	X			
GUEGAN Malo, CM	X			
LEBRUN Estelle, CM	X			
LAGENE BRE Olivier, CM	X			
JESSON Yasmina, CM	X			
BEAURAIN Lucas, CM		X		Mme Aïnoah GUIBERT
PIERRE Julia, CM		X		Mme Caroline GLIZE
De NARDI Jean-Paul, CM	X			
SICARD Hélène, CM	X			
MONTAUBAN Frédéric, CM	X			
VENEZIA Monique, CM	X			
JOURDAN François, CM		X		Mme Yasmina JESSON

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr

www.izon.fr



Délibération 2026.80

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2026 REVISION ET OUVERTURE DE CREDITS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2026,

Vu la prise en charge du budget primitif par le Comptable public,

Vu la demande du SGC de Coutras-Rauzan en date du 18 mai 2026 sur la campagne de fin d'exercice, afin d'anticiper les anomalies comptables pouvant bloquer l'édition du compte financier unique,

Considérant la nécessité de réajuster les crédits budgétaires en fonction de l'exécution du budget,

Considérant qu'il y a lieu de modifier certaines imputations comptables,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster certaines opérations d'ordre de section à section, mais également à l'intérieur de la même section pour prendre en compte une donation immobilière et le rattrapage de plusieurs subventions amortissables,

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver le projet de décision modificative n°1 portant la section de fonctionnement à un total de 6 332 850,46€, soit une augmentation de 118 388,00€ et la section d'investissement à un total 3 037 487,28€, soit une augmentation de 325 718,00€.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **APPROUVE** le projet de décision modificative n°1 du budget primitif 2026 dans le respect de l'équilibre budgétaire comme suivant :
 - Augmentation des crédits de fonctionnement pour 118 388,00€,
 - Augmentation des crédits d'investissement pour 325 718,00€,

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

23 SEP. 2026

S2LO

ID : 033-213302078-20260922-DELIB202680-DE

Publié le 23 SEP 2020

ID : 033-213302078-20260922-DELIB202680-DF

Sens	Chapitre	Article	Désignation	Opération	Fonction		
FONCTIONNEMENT							
DF	11	60611	Eau - Assainissement		322	+ 20 000,00€	
DF	11	60612	Energie - Electricité		020	+ 23 495,00€	
DF	11	60623	Alimentation		020	+ 1 500,00€	
DF	11	60623	Alimentation		311	+ 1 000,00€	
DF	11	6068	Autres matières et fournitures		5101	+ 6 000,00€	
DF	11	61351	Locations de matériel roulant		510	+ 4 000,00€	
DF	11	61358	Autres locations mobilières			- 4 000,00€	
DF	11	615231	Entretien et réparations sur voiries		510	+ 16 000,00€	
DF	12	64132	Personnel non titulaire – SFT et indemnité de résidence		281	+ 1 500,00€	
DF	12	64136	Personnel non titulaire – Indemnités liées à la perte d'emploi		211	+ 500,00€	
DF	12	64136	Personnel non titulaire – Indemnités liées à la perte d'emploi		281	+ 500,00€	
DF	12	64136	Personnel non titulaire – Indemnités liées à la perte d'emploi		4221	+ 1 000,00€	
DF	12	64138	Personnel non titulaire – Primes et autres indemnités		201	+ 2 000,00€	
DF	12	64138	Personnel non titulaire – Primes et autres indemnités		211	+ 1 500,00€	
DF	12	64138	Personnel non titulaire – Primes et autres indemnités		281	+ 2 500,00€	
DF	12	64138	Personnel non titulaire – Primes et autres indemnités		4221	+ 500,00€	
DF	65	6561	Organisme de regroupement		020	+ 18 000,00 €	
DF	65	65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés		311	+ 5 000,00€	
DF	67	673	Titre annulés (sur exercices antérieurs)		020	+ 17 393,00€	
RF	042 – Opération d'ordre	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		020		+ 118 388,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT						+ 118 388,00€	+ 118 388,00€

Sens	Chapitre	Article	Désignation	Opération	Fonction	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT							
RI	024	024	Cessions d'immobilisations		020		+ 2 000,00€
DI	10	10226	Taxe d'aménagement		020	+ 53 497,00€	
RI	10	10251	Dons et legs en capital		312		+ 14 847,00€
RI	13	1328	Subventions d'investissement autres		312		+ 19 371,00€
DI	204	2041511	Subvention d'équipement au GPF de rattachement		020	- 45 173,00€	

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

23 SEP. 2026

S²LO

ID : 033-213302078-20260922-DELIB202680-DE

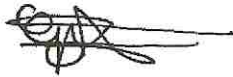
DI	204	2041481	Subvention d'équipement – autres communes		020	- 50 000,00€	
DI	204	2041482	Subvention d'équipement – autres communes		020	+ 50 000,00€	
DI	204	204182	Subvention d'équipement – Organismes publics divers		020	- 23 200,00€	
DI	21	2111	Terrains nus	32	020	+ 15 000,00€	
						- 100 000,00€	
DI	21	21311	Bâtiments administratifs	22	020	- 8 000,00€	
DI	21	21314	Bâtiments culturels et sportifs	22	322	- 5 794,00€	
DI	21	21538	Autres réseaux	11	020	- 5 000,00€	
DI	21	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	23	11	+ 8 500,00€	
DI	21	21838	Autres matériel informatique	17	020	- 20 000,00€	
DI	21	2188	Autres immobilisations corporelles	52	11	- 40 000,00€	
DI	23	2313	Construction en cours en cours	43	348	- 12 000,00€	
DI	27	27631	Autres immobilisations financières – Etat et établissements nationaux	32	020	+ 100 000,00	
DI	040 – Opération d'ordre	13911	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables		020	+ 107 907,00€	
DI	040 – Opération d'ordre	13913	13913/ Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables		020	+ 9 761,00€	
DI	040 – Opération d'ordre	13918	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables		020	+ 420,00€	
DI	040 – Opération d'ordre	13938	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables		020	+ 300,00€	
RI	041 – Opération d'ordre	10251	Dons et legs en capital		020		+ 289 500,00€
DI	041 – Opération d'ordre	21318	Autres Bâtiments publics		020	+ 289 500,00€	
TOTAL INVESTISSEMENT						+ 325 718,00€	+ 325 718,00€

Publiée le

Fait à Izon, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de séance

Le Maire,



Ainhoa Guibert



Laurent de LAUNAY

Le Maire,

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,

*informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr